

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-26

En exercice 18

Présents 15

Votants 17

Séance du 27 juin 2022

Date de la Convocation

20/06/2022

Date de l'affichage

20/06/2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le vingt-sept juin,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Modifications des statuts du SMEA

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Valérie JUNG, Anthony LAINE, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE.

Absents : Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND (donne pouvoir à Catherine FOURNIER), Isabelle PACOU (donne pouvoir à Brigitte MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame l'Adjointe expose la dernière révision des statuts du Syndicat mixte des Eaux et d'Assainissement (SMEA) qui a été approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 04 Avril 2022

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque membre du SMEA dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération approuvant la modification des statuts du SMEA Beaufort du 04 Avril 2022 ;

Vu le projet de statuts à intervenir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la modification des statuts incluant le retrait de la compétence assainissement non collectif du SMEA de Beaufort

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 27/06/2022

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

